

Procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022

L'an **deux mille vingt-deux, le 20 janvier**, à 19h00, le Conseil Municipal de Comps s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FABRE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Myriam CORDEIL, Juliette DEVRED, Marianne CHARMIER, Marie-Christine HOUVILLE

Messieurs Yannick TERROT, Marc ALEXANDRE, GRAS Roger, Samy RASPAIL

Etaient absents ou excusés : Madame Corinne GUILLAUME LAFOND, Monsieur Florian MAZOYER

Secrétaire de séance : Juliette DEVRED

I. Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021

Après quelques corrections, le procès-verbal du 28 octobre 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

II. Ordre du jour détaillé, désignation du secrétaire de la séance

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021
2. Ordre du jour détaillé de la séance, **de la secrétaire de séance, Mme DEVRED Juliette.**
3. Extension du cimetière : acquisition, bornage, subvention, délibération 2022 N°1
4. Travaux bâtiments communaux : conception, travaux préliminaires, demande de subvention à la région, délibération 2022 N°2
5. Voirie : chemins ruraux et déneigement
6. Travaux depuis le dernier conseil : A compter du 27/09/21 ravalement des façades de l'église jusqu'au 17/12/2021. 04/11/2021 Réparation vanne de sectionnement chemin de Grimolle. 10/11/2021 Travaux d'électricité. 24/11/2021 inspection des murs et ponts. 14/12/2021 réparation fuite d'eau Ventabren, 14/01/2022 installation chauffe-eau et lave-vaisselle salle rangement
7. Informations et questions diverses
 - 7.1. Demandes de Branchements
 - 7.2. Epora (Établissement public foncier d'État au cœur de la région) : Gisement foncier
 - 7.3. Examen rapport sur l'eau potable 2020 délibération
 - 7.4. Examen rapports Assainissement
 - 7.5. Schéma directeur cyclable sur le territoire de la CCDB
 - 7.6. Fête des 30 ans de Comps Historique semaine du 26 mai Ascension...

III. Extension du cimetière : acquisition, bornage, demande de subvention

Délibération 2022-1 : Objet Extension du cimetière

Monsieur le maire propose d'acquérir une ou plusieurs parcelles situées à l'Est du parking de l'église appartenant à Monsieur Pierre Rialhe, 55 ruelle du temple pour disposer d'une surface supplémentaire permettant l'extension du cimetière actuel devenu trop exigu, compte tenu des emplacements vendus à ce jour dont la majorité sont des concessions perpétuelles.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **DECIDE** pour augmenter la taille du cimetière actuel et pour cela d'acquérir une ou plusieurs parcelles appartenant à Monsieur Pierre Rialhe.

- ✓ **DEMANDE** au Maire de faire le nécessaire auprès du Propriétaire, de l'Atelier Foncier 84 600 VALREAS, pour le bornage, du SAS Muriel Richard ADM à 0300 GLUN pour l'acte administratif et du Conseil Départemental de la Drôme pour obtenir une aide financière,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

IV. Travaux bâtiments communaux : conception, travaux préliminaires

CONCEPTION

- L'Avant-projet sommaire a été élaboré par les architectes Peysson et Vettorello - 26460 Bourdeaux, au mois de mars 2021. Rappel : projet de restructuration de la salle du Conseil Municipal et du secrétariat de la mairie : isolation thermique, accessibilité en continuité avec tous les bâtiments communaux, reprise du gros œuvre et réorganisation intérieure des surfaces. Le montant des travaux a été chiffré à 292 349.76 € HT.
- Une demande de subvention a été faite le 16/09/2021 auprès du Conseil Départemental de la Drôme. La réponse nous est parvenue le 15/11/2021. Elle s'élève à 201 145, 00 €, soit 68,80 %. A ce jour, une provision de 156 894,00 € a été versée sur notre compte.
- Pour pouvoir arriver à 80%, monsieur le Maire a fait une première demande à la CCDB dans le cadre du plan de relance. Le projet a été classé en annexe. Le 13/01/2022, Mr Didier Claude BLANC et Julien GUILLERMET représentant de la Région ont fait une visite à la mairie. Après discussion, ils nous proposent de présenter le projet. Une demande de subvention a été présentée en accord avec le conseil Municipal *Cf. délibération infra*.

TRAVAUX PRELIMINAIRES

- L'atelier Foncier, 84600 VALREAS, a réalisé les plans.
- L'entreprise ALLIOS, 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE a effectué l'étude géotechnique pour analyser les fondations de la salle du conseil le 28 juillet 2021.
- ESPE DIAG 26400 EURE a effectué le 20 décembre 2021 un diagnostic amiante. Le prélèvement de 50 échantillons en divers points des bâtiments a révélé la présence d'amiante dans la colle des carreaux des fenêtres double vitrage et dans le mur extérieur des toilettes où se trouve un tuyau d'aération.
- Enedis va déplacer les coffrets électriques sur le mur extérieur. Les travaux seront subventionnés à hauteur de 50% car ils seront implantés sur une voie communale appartenant à l'espace public de la commune. Le devis a été signé le 7/12/2021 et la convention le 15 /02/2022.
- Il est prévu de déménager l'association Comps Animation dans la Salle de rangement. Pour cela un chauffe-eau électrique Thermor malicio de 65 litres a été installé par l'entreprise de plomberie EURL BIASCO, Montjoux 26220. Le lave-vaisselle situé dans l'ancienne mairie y a été déplacé, nécessitant la création par l'entreprise Ecoélectric Bourdeaux 26460 d'une ligne électrique traversant la pièce à partir du coffret de distribution. Pour des raisons de facilité d'entretien et de confort, il est prévu de modifier le sol qui est actuellement une dalle brute en béton. Le conseil a évoqué diverses possibilités : carrelage, linoleum, peinture, résine... Pour le moment aucune solution n'est retenue.
- Enfin, il est prévu un aménagement sommaire de l'ancienne mairie pour qu'elle puisse y accueillir durant plusieurs mois le secrétariat, le temps des travaux. On y accèdera en créant une porte sur le mur supportant l'actuel monument au mort.

Délibération 20 01 2022 N°2 Objet : Demande de subvention à la région

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal notre décision de réaliser l'Avant-Projet-Sommaire élaboré par les architectes Peysson et Vettorello 26460 Bourdeaux, projet de restructuration de la salle du Conseil Municipal et du secrétariat de la mairie (Isolation thermique, accessibilité en continuité avec tous les bâtiments communaux, reprise du gros œuvre et réorganisation intérieures des surfaces). Il rappelle que les travaux envisagés s'élèvent à 292 349,76 € HT. Il informe le conseil municipal de l'attribution d'une subvention du conseil municipal du conseil départemental à hauteur de 201 145 €.

Il propose de solliciter une aide financière complémentaire de la région Auvergne Rhône Alpes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une aide financière complémentaire de la région Auvergne Rhône Alpes.

DEMANDE au Maire de faire le nécessaire auprès du Conseil Départemental de la Drôme pour obtenir une aide financière,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

V. Voirie : chemins ruraux et déneigement

Il a été évoqué le problème de déneigement sur la partie goudronnée du chemin des Vernets. Lors de fortes précipitations de neige il semble difficile d'accès. La solution consisterait à raboter le talus pour éviter la formation de congères.

VI. Travaux depuis le dernier conseil

- Les travaux de ravalement de façades Nord, ouest et sud-ouest de l'église qui avaient débuté le 27/09/2021 se sont terminés le 17/12/2021.
- Le 04/11/2021, réparation d'une vanne d'eau de sectionnement chemin de Grimolle qui avait été détruite et création d'un regard pourvu d'une grille pour la récupération des eaux pluviales qui s'accumulaient sur de la route. Le regard donne accès à un tuyau qui drainent les eaux de pluies provenant du fossé, de l'autre côté de la route.
- Le 10/11/2021 Travaux d'électricité pour l'aménagement de la salle de Comps Animation Cf. supra. On en a profité pour changer les éclairages extérieurs de la salle des fêtes qui ne fonctionnaient plus et refaire les interrupteurs qui les commandent. Par ailleurs, à Sourier, dans le ravin, on a remis en service le câble électrique (6 conducteurs) qui pilote les pompes du réservoir d'eau de Thomas. La résistance de ce câble maintenant réparé sera vérifiée par l'entreprise SARL Pierre Chatte 26120 MONTELIER. On sait d'ores et déjà que la terre ne fonctionne plus du tout.
- Le 24/11/2021 inspection des murs et ponts sur préconisation de l'état pour l'entretien du patrimoine et ouvrages d'art. Un bureau d'étude a réalisé gratuitement un recensement des ponts (ouverture supérieure à 3m) et des murs (longueur supérieure à 5 m) de soutènements des chemins et voies de la commune. On attend le résultat de ce diagnostic. L'année prochaine des analyses plus poussées devraient être réalisées en vue d'éventuelles réparations.
- Le 14/12/2021 réparation par l'entreprise Richard 26220 DIEULEFIT d'une fuite d'eau provenant des compteurs au col de Ventabren.

- 14/01/2022 installation chauffe-eau et lave-vaisselle salle rangement pour Comps animation Cf.supra

VII. Informations et questions diverses

7.1. Une Demande de branchement au réseau d'eau potable de la commune a été demandée par Stéphane Jalouzot. Ce quartier est actuellement non desservi. La commune va réfléchir à sa faisabilité très problématique et qui va coûter très cher au demandeur. Par ailleurs, Fabrice Salardenne demande d'installer des compteurs individuels pour remplacer le gros compteur qui l'alimente ainsi que tous ses locataires.

7.2. A la demande de la CCDB, le bureau d'étude Verdi agissant pour Epora Auvergne-Rhône-Alpes a commencé d'analyser sur le territoire les possibilités de localiser des gisements fonciers. A Comps, deux gisements fonciers ont été proposés, l'un au quartier Saint Maurice, l'autre au hameau Dousselin. Ce dernier seulement a été retenu, compte tenu de la partie proposée à la vente par son propriétaire qui comporte plusieurs appartements.

7.3. Examen rapport sur l'eau potable 2020

Délibération 2022-2 : **OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC d'eau potable 2018-2019**

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

7.4. Examen rapports Assainissement

Les conclusions des deux rapports (Hameau des lombards et Comps mairie) sont satisfaisantes, il en ressort un bon fonctionnement général ainsi qu'un entretien sérieux.

Cependant, sur la station Filtres plantée de roseaux : Une arrivée souterraine d'eaux claires dans les bassins est suspectée par la municipalité. Elle provient d'une infiltration d'eaux pluviales émanant du pré voisin.

Cela ne semble pas impacter le fonctionnement de la station mais pourrait engendrer des conséquences structurelles sur les ouvrages (étanchéité, déformation...).

7.5. Schéma directeur cyclable sur le territoire de la CCDB

La CCDB, avec les communes du territoire, construisent actuellement leur schéma directeur cyclable dans la poursuite du travail sur les mobilités douces, pour répondre aux enjeux du Défi Climat. L'objectif est triple : Développer la pratique cyclable quotidienne et touristique, sécuriser les usagers et permettre aux communes d'être aidées techniquement et financièrement dans leurs projets de mobilité. Ce document stratégique est donc important pour notre territoire.

Par ailleurs, un projet cyclable structurant est en cours de réalisation, la vélo route voie verte (VRVV) du Jabron. Si le premier tronçon a déjà été réalisé, l'axe La Bâtie Rolland - Dieulefit reste à aménager.

Après échanges lors du conseil municipal, nous avons compris et entendu la priorité de terminer l'axe Dieulefit Montélimar. Cependant, l'axe qui est privilégié dans un second temps : Dieulefit, Montjoux la paillette, Vesc nous semble moins prioritaire que l'axe Dieulefit - Bourdeaux. Il a donc été décidé lors du conseil la rédaction d'un courrier par le Maire, pour exposer notre point de vue à la CCDB. Le voici :

Remarques sur l'axe principal Dieulefit-Bourdeaux (A) à retenir en priorité par rapport à Dieulefit-Vesc (B)

A Comps, lors de notre dernier Conseil Municipal du 20 janvier 2022, après discussion, nous avons conclu qu'il serait préférable de commencer par réaliser l'axe principal Dieulefit Bourdeaux (A) avant l'axe principal Dieulefit-Vesc (B).

Différents arguments ont été avancés :

- Moins de véhicules/jour (1000 (A) ; 3000-6000 (B), première partie) : Bande multifonctionnelle **moins chère (A)** que piste cyclable obligatoire (B).
- L'axe Dieulefit-Bourdeaux (A) **permet de relier** non seulement Dieulefit-Bourdeaux (CCDB) mais **l'axe cyclable Le Poët-célarde-Francillon**. De l'autre côté Crest réfléchit à un axe vers Saou.
- Sur le trajet Dieulefit Bourdeaux, il y a 3 campings et 2 de plus en rejoignant Le Poët-Célarde. **Tous les 5 sont très demandeurs.**
- **En 2020, nous avons reçu une pétition** en faveur de la création d'une bande multifonctionnelle piétons-cyclistes vers Dieulefit à laquelle s'est associée le Camping de la source du Jabron, 100 emplacements, 4 étoiles. Nous avons alors rédigé **une motion** que nous avons envoyée au département. A la suite de cette demande une enquête de faisabilité a été effectuée par le Centre Technique de Dieulefit. **Déjà en 2011**, une première étude avait été effectuée dans ce sens....
- **Enfin, sur la commune de Comps**, on pourrait à partir de la route départementale 538 à Ventabren rejoindre l'église de Comps par les routes départementales 191 et 547. Environ 40 000 personnes viennent sur ce site chaque année ! Cet itinéraire cyclable complèterait le chemin de randonnée N°9 Dieulefit – Comps, multifonctionnel, passant par la montagne de Vente.



Une bande ou une piste cyclable reliant Dieulefit-Bourdeaux, une nécessité logique ! sur le territoire de la Communauté des communes Dieulefit Bourdeaux

Documents annexes

- Première page étude CTD Dieulefit 19 07 2011 6 pp
- Pétition habitants Comps voie douce RD 538 09 06 2020
- MOTION Conseil Municipal Comps 18 06 20
- Demande 23 02 2020 camping Comps la source du Jabron

7.6. Fête des 30 ans de Comps Historique semaine du 26 mai Ascension

Levée de la séance 22 heures.

M FABRE Jean-Pierre,

M. TERROT Yannick,

Mme CORDEIL Myriam,

Mme DEVRED Juliette,
Corinne,

M. ALEXANDRE Marc,

~~Mme GUILLAUME LAFOND~~

M. GRAS Roger,
Christine,

Mme CHARMIER Marianne,

Mme HOUVILLE Marie-

M. RASPAIL Samy,

~~M. MAZOYER Florian,~~